
PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 26 SEPTEMBRE 2023

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 26 septembre 2023*

Aujourd'hui, à onze heures quarante-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 27 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.

Éditeur officiel du Québec